

**DIRECTION
DES
CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Circulaire du directeur des contributions
L.I.R. n° 94/2 du 11 février 2004

L.I.R. n° 94/2

Objet: Régime fiscal des directeurs de sociétés de musique et de sociétés de chant.

A partir de l'année 2003, la note de service L.I.R./N.S. n° 132 du 17 juin 1988 est remplacée par la circulaire L.I.R. n° 94/2 du 11 février 2004.

Luxembourg, le 11 février 2004

Le Directeur des Contributions,